

## Auto-école Drive in car

4 rue de la Mouscane  
82700 Montech  
Tél : 05.63.67.56.33  
Agrément E 20 082 003 0  
Siret 88242700010 8553Z  
[www.driveincar.fr](http://www.driveincar.fr)



---

## LA CONDUITE ACCOMPAGNEE

L'apprentissage dit anticipé de la conduite est un apprentissage particulier dispensé en vue de l'obtention de la catégorie B du permis de conduire (article R 211-5) du code de la route.

Il comprend deux périodes :

La première est la formation en auto-école équivalente à celle du permis B. Cette formation initiale est validée si l'élève conducteur a réussi l'épreuve théorique générale de l'examen du permis de conduire ou détient une catégorie du permis de conduire obtenue depuis cinq ans au plus. Il doit aussi réussir l'évaluation réalisée par l'enseignant de la conduite à la fin de cette période. A ce titre, l'attestation de Fin de Formation Initiale (AFFI) sera remise.

La deuxième période d'apprentissage en conduite accompagnée est sous la surveillance constante et directe d'un accompagnateur titulaire depuis au moins cinq ans sans interruption du permis de conduire de la catégorie B. Cette période commence par un rendez-vous pédagogique préalable entre l'enseignant de la conduite, l'accompagnateur et l'élève conducteur. Deux autres rendez-vous pédagogiques doivent avoir lieu au cours de cette période, pendant laquelle l'élève conducteur doit parcourir une distance minimale de 3 000 kms pendant une durée de 1 à 3 ans.

Pour s'inscrire à l'apprentissage de la conduite il faut :

- Avoir au moins 15 ans,
- Avoir l'accord des parents,
- Avoir l'accord de l'assureur du véhicule et avoir une extension de garantie,
- Être titulaire de l'ASSR 2 ou l'ASR ,
- Le ou les accompagnateurs doivent être titulaire du permis B de puis de au moins 5 ans consécutifs.

Les avantages :

- Passer le permis dès 17 ans et demi,
- Avoir une expérience rassurante de conduite avant de conduire seul,
- Avoir une période probatoire de 2 ans au lieu de 3,
- Récupération de 3 points par an pendant 2 ans au lieu de 2 points par an,
- Bénéficier de tarif préférentiel sur l'assurance jeune conducteur.